

ARRÊTÉS DU MAIRE N°2022-141

OBJET : INTERDICTION D'UTILISATION DU STADE

Le Maire de La Saulce,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, pour protéger la pelouse du stade municipal et compte tenu des conditions météorologiques (sécheresse ...), il y a lieu d'interdire la pratique du football sur le terrain,

ARRÊTE

Article 1 : En raison des conditions météorologiques, le stade de La Saulce est interdit à la pratique du Foot jusqu'au 31 août 2022.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur Le Président du District de Football à Sisteron (secretariat@alpes.fff.fr)

Monsieur Le Président du FC La Saulce (fclasaulce@gmail.com)

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché à la Mairie et à la porte du stade.

Fait à LA SAULCE, le 18/08/2022

Le 1er Adjoint



Bernard LONG